


<b>Numéro</b>	<b>DL240606-NF01</b>	
<b>Nature de l'acte</b>	Délibération	
<b>Matière</b>	Finances locales – Divers	
<b>Objet</b>	Complément grille tarifaire 2024-2025 des activités extrascolaires : forfait/semaine Projet d'Accueil Individualisé (PAI)	

---

## VILLE D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

---

### Extrait du registre des délibérations Conseil Municipal du 19 juin 2024 à la salle des fêtes municipale

L'an deux mil vingt-quatre le dix-neuf juin à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle des fêtes municipale - en session ordinaire - sur convocation et sous la présidence de Monsieur Thibaud PHILIPPS, Maire.

**Etaient présents :**

PHILIPPS Thibaud, Maire, SAIDANI Lamjad, SEIGNEUR Sylvie, SCHEUER Serge, DREYFUS Elisabeth, HERR Isabelle, RICHARD Yvon, COMBET-ZILL Marie, HAAS Philippe, GALLER Lisa, Adjoint, PFISTER Luc, FRUH Hervé, STEINHART André, KIEHL Fabrice, HEIM Valérie, MASSÉ-GRIESS Dominique, HERBEAULT Cédric, RINKEL Marie, CASTELLON Martine, LELEU Bénédicte, GENDRAULT Pascale, LEVY Thomas, RIMLINGER Barbara, FRUH Marie-Josée, LONGECHAL Béatrice, Conseillers

**Etaient absents :**

- Monsieur KOUJIL Ahmed ayant donné procuration à Monsieur HAAS Philippe
- Monsieur KIRCHER Jean-Louis ayant donné procuration à Monsieur SAIDANI Lamjad
- Madame CLAUS Stéphanie ayant donné procuration à Madame DREYFUS Elisabeth
- Madame DIDELOT Sandra ayant donné procuration à Madame FRUH Marie-Josée
- Madame DABYSING Davina ayant donné procuration à Madame GALLER Lisa
- Monsieur FROEHLI Claude ayant donné procuration à Madame CASTELLON Martine
- Monsieur BACHMANN Emmanuel ayant donné procuration à Madame LELEU Bénédicte
- Madame MAGDELAINE Séverine ayant donné procuration à Madame LONGECHAL Béatrice
- Monsieur KOUJIL Soufiane ayant donné procuration à Madame RINKEL Marie
- Monsieur BEAUJEUX Rémy

**Secrétaire de séance :** Monsieur Alexandre VINCENT-BEAUME  
Directeur Général des Services

---

Nombre de conseillers présents :	25
Nombre de conseillers votants :	34
Date de convocation et affichage :	13 juin 2024
Date de publication délibération :	2 juillet 2024
Date de transmission au Contrôle de Légalité :	2 juillet 2024

Accusé de réception en préfecture 067-216702183-20240619-DL240606-NF01-DE Date de réception préfecture : 02/07/2024
---

Numéro	DL240606-NF01	1/2
Matière	7.10 Finances locales - Divers	

## VI. ENFANCE – JEUNESSE – SPORT

### 2. COMPLÉMENT GRILLE TARIFAIRE 2024-2025 DES ACTIVITÉS EXTRASCOLAIRES : FORFAIT/SEMAINE PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ (PAI)

En complément de la grille tarifaire 2024/2025 délibérée le 20/03/2024, les tarifs relatifs au forfait/semaine PAI des activités de centres de loisirs pour l'année scolaire 2024/2025 sont fixés suivant les montants indiqués ci-dessous.

#### Centres de loisirs :

##### 1. TARIF FORFAIT SEMAINE PAI

A compter de l'été 2024 et pour toutes les périodes de vacances, il est créé un tarif « Forfait semaine PAI 5 jours » permettant aux usagers qui réservent une semaine complète de bénéficier d'un tarif modéré.

Il est également créé un tarif « Forfait semaine PAI 4 jours » uniquement pour les semaines comportant un jour férié.

Dans la mesure où l'utilisateur annule un ou plusieurs jours d'une semaine à 5 jours, c'est le tarif « Journée » qui s'applique. Il en est de même pour la semaine/forfait à 4 jours.

	QUOTIENT FAMILIAL (Revenu fiscal de référence / nombre de parts)	FORFAIT SEMAINE PAI 5 JOURS	FORFAIT SEMAINE PAI 4 JOURS
<b>T1</b>	Revenus 0 à 1000€	29,4	23
<b>T2</b>	Revenus 1001 à 3500€	35	27
<b>T3</b>	Revenus 3501 à 6000€	37	29
<b>T4</b>	Revenus 6001 à 9000€	39	30
<b>T5</b>	Revenus 9001 à 13000€	40,25	31
<b>T6</b>	Revenus 13001 à 19000€	48,75	38
<b>T7</b>	Revenus 19001 à 27000€	62,75	48
<b>T8</b>	Revenus supérieurs à 27000€	68,25	53

Numéro	DL240606-NF01	2/2
Matière	7.10 Finances locales - Divers	

**II est proposé au Conseil Municipal :**

- **d'approuver le complément de la grille tarifaire 2024-2025 des activités extrascolaires,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents se rapportant à cette délibération.**

**Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,  
adopte à l'unanimité la présente délibération.**

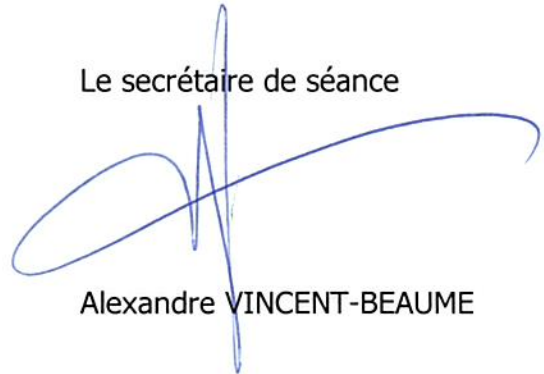
Pour extrait conforme

Le Maire



Thibaud PHILIPPS

Le secrétaire de séance



Alexandre VINCENT-BEAUME